



Bulletin de veille réglementaire

Numéro 4 - Mai 2019

Dans ce bulletin de veille réglementaire, nous vous proposons une sélection de textes réglementaires, publiés du 29 avril au 23 mai 2019 accompagnée d'un résumé, ainsi que le lien Web vers l'intégralité du texte officiel.

A noter, ce mois-ci :

- la demande de report de la Réglementation environnementale prévue en 2020 par le CSCEE
- le décret du 16 mai 2019 relatif aux travaux de modification des immeubles de moyenne hauteur ;
- l'ordonnance relative à l'adaptation du contrat de construction d'une maison individuelle ;
- le décret du 21 mai 2019 qui supprime l'obligation d'installation d'un conduit de fumée dans les maisons individuelles neuves chauffées à l'électricité
- 8 arrêtés relatifs à la prise en compte de systèmes de chauffage dans la RT 2012.

Bonne lecture !

A LA UNE

Les acteurs de la construction demandent de reporter la Réglementation environnementale prévue en 2020



21/05/2019 - ACTU-ENVIRONNEMENT.COM

L'entrée en vigueur de la Réglementation environnementale (RE) des bâtiments neufs est prévue en 2020 par la loi Elan du 23 novembre 2018. Depuis fin 2016, les maîtres d'ouvrage anticipent cette échéance, à travers l'expérimentation des seuils du référentiel E+C-. Le Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique (CSCEE), s'est plusieurs fois concerté sur cette prochaine réglementation. Le 17 mai, il a demandé un report de la RE2020, après avoir dressé un premier bilan de la concertation, co-pilotée par l'Etat et le Conseil. Il sollicite le gouvernement pour que 2020 soit avant tout l'année de la publication des textes et non celle de l'entrée en vigueur de cette réglementation.

[Lire la suite](#)

Ordonnance n° 2019-395 du 30 avril 2019 relative à l'adaptation du contrat de construction d'une maison individuelle dans le cadre de la préfabrication publiée au JO n° 0102 du 02/05/2019 | Legifrance



02/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cette ordonnance, prévue par la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique, dite loi ELAN, vient compléter le contrat de construction de maison individuelle (CCMI) dans l'optique d'adapter les règles aux besoins de financement des entreprises qui assurent la réalisation des éléments préfabriqués en ateliers et leur assemblage sur le chantier, et de protéger les intérêts du maître d'ouvrage.

[Lire la suite](#)

Rapport au Président relatif à l'ordonnance relative à l'adaptation du contrat de construction d'une maison individuelle dans le cadre de la préfabrication publié au JO n° 0102 du 02/05/2019 | Legifrance



06/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

La présente ordonnance procède aux adaptations suivantes :

- le contenu du contrat ;
- le régime de garantie ;
- les modalités d'information du maître de l'ouvrage ;
- l'ordonnance prévoit également la possibilité de définir ces différentes adaptations dans des clauses types : travaux à la charge du constructeur, prix convenu, délai d'exécution des travaux et pénalités applicables en cas de retard d'exécution, ainsi que les modalités selon lesquelles le maître de l'ouvrage est informé de l'achèvement et de la bonne exécution de la fabrication des éléments préfabriqués.

[Lire la suite](#)

ACCESSIBILITÉ

Arrêté du 27 février 2019 modifiant diverses dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitation collectifs [...] publié au JO n° 0102 du 02/05/2019 | Legifrance



02/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté modifie l'arrêté du 24 décembre 2015 fixant les dispositions relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des bâtiments d'habitations collectifs et des maisons individuelles lors de leur construction, pour y introduire la jurisprudence du Conseil d'Etat en matière de dimensionnement des sas d'isolement.

Entrée en vigueur : les dispositions du présent arrêté relatives aux dimensions des sas d'isolement sont applicables aux projets de construction dont le permis de construire est déposé à compter du 1er juillet 2019. Les autres dispositions s'appliquent à compter du lendemain du jour de la publication du présent arrêté.

[Lire la suite](#)

AÉRAULIQUE

Décret n° 2019-494 du 21 mai 2019 relatif aux caractéristiques thermiques des constructions modifiant le code de la construction et de l'habitation [...] publié au JO n° 0119 du 23/05/2019 | Legifrance



23/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce décret supprime l'obligation d'installation d'un conduit de fumée dans les maisons individuelles neuves chauffées à l'électricité. Il conserve toutefois l'obligation de réservation afin de pouvoir installer un tel conduit postérieurement à la construction.

Entrée en vigueur : le texte entre en vigueur le lendemain de sa publication.

[Lire la suite](#)

Recommandation (UE) 2019/786 de la Commission du 8 mai 2019 sur la rénovation des bâtiments publiée au JOUE du 16 mai 2019



EUR-Lex

21/05/2019 - EUR-LEX.EUROPA.EU

Cette recommandation comporte des lignes directrices figurant en annexe, que les États membres doivent suivre pour la transposition des exigences prévues par la directive (UE) 2018/844 du 30 mai 2018 modifiant la directive 2010/31/UE sur la performance énergétique des bâtiments (directive DPEB).

[Lire la suite](#)

FEU - ISI

Décret n° 2019-461 du 16 mai 2019 relatif aux travaux de modification des immeubles de moyenne hauteur publié au JO n° 0114 du 17/05/2019 | Legifrance



17/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce décret précise les règles de rénovation de façades applicables aux immeubles de moyenne hauteur (28 à 50 mètres) s'agissant de la propagation incendie en rappelant les objectifs que doivent poursuivre ces rénovations. Il définit les types de rénovations concernées et les solutions de référence acceptables. Les modalités techniques seront fixées par arrêté.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 10 mai 2019 modifiant l'arrêté du 25 juin 1980 portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie dans les ERP publié au JO n° 0114 du 17/05/2019 |



17/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Le règlement (UE) du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 relatif aux gaz à effet de serre fluorés prévoit une réduction des émissions de ces gaz et notamment des quantités d'hydrofluorocarbures (HFC). Certains HFC sont utilisés dans les équipements ou installations de chauffage, de conditionnement d'air, de climatisation et de production d'eau chaude sanitaire dans les ERP. Les substituts aux HFC utilisés en climatisation/réfrigération dans les ERP sont inflammables. Cet arrêté a pour objet d'autoriser l'utilisation de ces substituts dans les ERP à condition que certaines mesures de gestion des risques soient mises en œuvre.

Entrée en vigueur : le lendemain de la publication au Journal officiel de la République française.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 10 mai 2019 modifiant l'arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur [...] publié au JO n° 0114 du 17/05/2019 | Legifrance



17/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Le règlement de sécurité contre l'incendie dans les établissements recevant du public (ERP) a été modifié afin d'autoriser l'emploi de fluides frigorigènes inflammables, jusqu'alors interdits, notamment son article CH 35. L'article GH 37 §2 du règlement de sécurité contre l'incendie des immeubles de grande hauteur renvoie aux dispositions de l'article CH 35. Dans l'attente d'une étude d'analyse des risques spécifique, il est nécessaire de conserver la restriction d'emploi de fluides inflammables dans les IGH et d'éviter une ouverture non souhaitée par le jeu de renvoi de l'article GH 37 à l'article CH 35.

Entrée en vigueur : le lendemain de la publication au Journal officiel de la République française.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 10 mai 2019 portant modification du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP publié au JO n° 0114 du 17/05/2019 | Legifrance



17/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté a pour objet de mettre en concordance le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public avec cette évolution législative. Il renforce également le niveau de sécurité des refuges en imposant la mise en place de détecteurs d'incendie et de monoxyde de carbone.

Entrée en vigueur : 1er juillet 2019.

[Lire la suite](#)

GÉNIE CIVIL - TP

Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes publié au JO n° 0100 du 28/04/2019 | Legifrance



29/04/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Agrément du dispositif suivant :

- TRICEL (différents modèles) - TRICEL KILLARNEY

Cet avis annule et remplace l'avis publié au Journal officiel du 15 août 2017. La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte ni sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées. Le guide d'utilisation (Assainissement non collectif – Micro-Station d'Épuration Tricel® Novo FR jusqu'à 20 EH) est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif.

Organisme notifié chargé de l'évaluation de l'agrément : CERIB

[Lire la suite](#)

Avis relatif à l'agrément de dispositifs de traitement des eaux usées domestiques et fiches techniques correspondantes publié au JO n° 0102 du 02/05/2019 | Legifrance



02/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Agrément du dispositif suivant :

- OXYFIX R-90 MB Modèles 4 EH, 5 EH ET 6 EH - ELOY WATER

La fiche technique descriptive correspondante est présentée en annexe. Elle porte seulement sur le traitement des eaux usées. Elle ne porte pas sur la collecte, ni sur le transport, ni sur l'évacuation des eaux usées. Le guide de l'utilisateur, Oxyfix® R-90 MB, 4 EH, 5 EH et 6 EH, Version 2019-03-11, est disponible auprès du titulaire de l'agrément et sur le portail interministériel de l'assainissement non collectif.

Organisme notifié chargé de l'agrément : CSTB

[Lire la suite](#)

Modification de la nomenclature des installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) soumis à la loi sur l'eau - Les consultations publiques du ministère de la Transition écologique et solidaire



03/05/2019 - CONSULTATIONS-PUBLIQUES.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

Le Gouvernement a souhaité réviser la nomenclature relative aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) ayant une incidence sur l'eau ou le fonctionnement des écosystèmes aquatiques, dite nomenclature « loi sur l'eau », dans un objectif de simplification des procédures applicables. Dans le cadre de cette révision de la nomenclature, sont prévus deux projets de décrets et quatre projets d'arrêtés qui concernent les thématiques suivantes : l'assainissement, les épandages de boues de stations d'épuration, les rejets, les plans d'eau et leur vidange ainsi que la restauration des fonctionnalités naturelles des milieux aquatiques...

Consultations du 03/05/2019 au 26/05/2019.

[Lire la suite](#)

ENVIRONNEMENT - DÉCHETS

Objectif zéro émission nette de CO2 d'ici 2050 : François de Rugy a présenté le projet de loi relatif à l'énergie et au climat en Conseil des ministres | Ministère de la Transition écologique et solidaire



06/05/2019 - ECOLOGIQUE-SOLIDAIRE.GOUV.FR

François de Rugy, ministre d'État, ministre de la Transition écologique et solidaire, a présenté ce matin en Conseil des ministres le projet de loi relatif à l'énergie et au climat, visant à inscrire dans la loi l'objectif d'atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici à 2050.

[Lire la suite](#)

RÉGLEMENTATION THERMIQUE 2012

Arrêté du 29 avril 2019 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des systèmes de PAC sur eaux grises dans la réglementation thermique 2012 publié au JO n° 0107 du 08/05/2019 | Legifrance



08/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté a pour objet la prise en compte des systèmes de PAC sur eaux grises dans la réglementation thermique (procédure dite « Titre V »).

Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté sont applicables à compter du lendemain de la date de publication.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 29 avril 2019 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte du système LiMithra de PAC fonctionnant sur de l'eau glycolée en sous face de capteurs photovoltaïque dans la réglementation



08/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce texte a pour objet la prise en compte du système Li-Mithra de PAC fonctionnant sur de l'eau glycolée en sous face de capteurs photovoltaïque dans la réglementation thermique (procédure dite « Titre V »).

Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté sont applicables à compter du lendemain de la date de publication.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 29 avril 2019 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte du système « Myriade » dans la réglementation thermique 2012 publié au JO n° 0107 du 08/05/2019 | Legifrance



08/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce texte concerne la prise en compte du système « Myriade » dans la réglementation thermique (procédure dite « Titre V »).

Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté sont applicables à compter du lendemain de la date de publication.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 29 avril 2019 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte du système de « production directe d'ECS par photovoltaïque TWIDO » dans la réglementation thermique 2012 publié au JO n° 0107



08/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté concerne la prise en compte du système de « production directe d'ECS par photovoltaïque TWIDO » dans la réglementation thermique (procédure dite « Titre V »).

Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté sont applicables à compter du lendemain de la date de publication.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 3 mai 2019 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des systèmes de chauffage indépendants à combustible gazeux de type poêles et inserts dans la réglementation thermique 2012



12/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce texte a pour objet la prise en compte des systèmes de chauffage indépendants à combustible gazeux de type poêles et inserts dans la réglementation thermique (procédure dite « Titre V »).

Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté sont applicables à compter du lendemain de la date de publication.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 29 avril 2019 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte du système " PKOM4 Classic " dans la réglementation thermique 2012 publié au JO n° 0110 du 12/05/2019 | Legifrance



12/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté a pour objet la prise en compte du système " PKOM4 Classic " dans la réglementation thermique (procédure dite " Titre V ").

Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté sont applicables à compter du lendemain de la date de publication.

[Lire la suite](#)

Arrêté du 3 mai 2019 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des systèmes d'unités autonomes de toiture à rafraîchissement adiabatiques UATRA dans la réglementation thermique 2012



15/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Ce texte a pour objet la prise en compte des systèmes d'unités autonomes de toiture à rafraîchissement adiabatiques UATRA dans la réglementation thermique (procédure dite « Titre V »).

Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté sont applicables à compter du lendemain de la date de publication

[Lire la suite](#)

Arrêté du 18 avril 2019 relatif à l'agrément des modalités de prise en compte des systèmes Qrad de chauffage par recyclage de la chaleur fatale informatique dans la réglementation thermique 2012 publié



15/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Cet arrêté concerne la prise en compte des systèmes Qrad de chauffage par recyclage de la chaleur fatale informatique dans la réglementation thermique (procédure dite « Titre V »).

Entrée en vigueur : les dispositions prises par cet arrêté sont applicables à compter du lendemain de la date de publication

[Lire la suite](#)

NOMINATIONS

Arrêté du 17 avril 2019 modifiant l'arrêté du 23 mars 2015 portant nomination des membres de la commission chargée de formuler des avis techniques et des documents techniques d'application sur des



02/05/2019 - BULLETIN-OFFICIEL.DEVELOPPEMENT-DURABLE.GOUV.FR

Par arrêté, sont nommés membres de la commission chargée de formuler les avis techniques et des documents techniques d'application sur des procédés, matériaux, éléments ou équipements utilisés dans la construction, en application de l'article 8 de l'arrêté du 21 mars 2012 au titre de :

- de représentant du ministère chargé de la construction, M. Emmanuel Acchiardi en remplacement de M. Julien Herbert;
- de suppléant au représentant du centre scientifique et technique du bâtiment, M. Michel Cossavela en remplacement de M. Charles Baloché.

Texte non paru au JO

[Lire la suite](#)

Arrêté du 23 avril 2019 modifiant l'arrêté du 21 septembre 2018 portant nomination des membres du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique publié au JO n° 0105 du 05/05/2019 |



06/05/2019 - LEGIFRANCE.GOUV.FR

Par arrêté de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 23 avril 2019, est nommée membre du Conseil supérieur de la construction et de l'efficacité énergétique :

Au titre de représentant de l'union sociale pour l'habitat : Mme Cécile SEMERY, en remplacement de Mme Raphaëlle GILABER.

[Lire la suite](#)

Newsletter réalisée par l'équipe du Centre d'études et de recherches de l'industrie du béton
à l'aide de la solution mytwip de **COEXEL**

Pour plus d'informations : [Site Internet](#)

Si vous souhaitez vous désinscrire de cette newsletter, [cliquez ici](#)